

Etudiant UPJV : Partir avec les accords bilatéraux



Vous avez la possibilité de partir étudier vers d'autres pays grâce aux conventions bilatérales signées entre l'UPJV et de nombreuses universités partenaires d'Europe centrale et orientale, d'Amérique du nord, d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie. Ce programme est ouvert à partir de la L2 jusqu'au doctorat.



Financer sa mobilité



Préparer sa

Votre contact

Mélanie ALVES , responsable des mobilités hors Europe
[melanie.alves\(at\)u-picardie.fr](mailto:melanie.alves(at)u-picardie.fr)

Comment candidater ?



Se renseigner

Adressez-vous à la Direction des Relations Internationales de l'UPJV pour envisager les destinations possibles et retirez le dossier de candidature.



Constituer votre dossier

Complétez le dossier qui vous sera remis et faites-le signer par [le coordinateur pédagogique des relations internationales de votre UFR](#).



Envoi du dossier

Faites parvenir votre dossier à la Direction des Relations Internationales avant la date limite imposée :
- le 1er mars pour le Canada
- le 15 mars pour les autres destinations

Direction des Relations internationales
À l'attention de Mélanie Alves
Université de Picardie Jules Verne
11 rue des Francs Mûriers
80000 Amiens



Financer sa mobilité

Vous pouvez [obtenir une bourse pour financer votre mobilité.](#)

DRI

11 rue des Francs Mûriers

80000 Amiens

Tél 03 22 82 72 51

Fax 03 22 82 78 59

dri@u-picardie.fr

CONTACTS

[Commission Relations Internationales](#)

[Direction des Relations Internationales](#)

[Responsables de la mobilité dans les UFR](#)